

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Haroun BOUKHALFA

salarié de l'entreprise INTERIM QUALITE, a suivi l'action :

Amiante sous-section 4 - Formation Préalable - Personnel opérateur de chantier.

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 27/04/2026 au 28/04/2026, sur une durée totale de 14h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZI les Estroublans 5, rue de Copenhague 13127 Vitrolles
Le 28/04/2026

Cachet et signature

ATSI PACA
Avenue de la Moute
Z.I La Valampe
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Siren 753 898 097
N° déclaration d'activité 93 13 15003 13

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.